

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 03/02/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NANGY
HAUTE-SAVOIE
Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 14
Votants 15

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février,
Se sont réunis les membres du conseil municipal
Sous la présidence de M. Laurent FAVRE,
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,
Le 28/01/2025 par voie dématérialisée.

PRESENTS : MM. Laurent FAVRE, Michel HERVE, Rodolphe ARNOULD, Patrick MASSON,
Hubert CHEVALLET, Jacky GAVARD, David SERVAGEANT.

MMES : Natacha MAITRET, Nadège SAPORITO, Magali JUILLET, Natalie
BREUZA, Denise FERNANDES, Ashley REBAINE, Nicole DURET.

ABSENCES : Madame Pamela BENOIT BARNET,
Madame Aline VEYRAT,
Monsieur Nicolas GODET,
Monsieur Christine PIANTCHENKO.

POUVOIR : Monsieur Dominique GABERT donne pouvoir à Natalie BREUZA.

*Monsieur Rodolphe ARNOULD est nommé secrétaire de séance.
(Art. L2121-15 CGCT)*

1. Approbation du PV de la séance du 13/01/2025,
2. Projet RD903 et l'A40 / Échangeur des Chasseurs – Approbation du projet et du dossier d'enquête préalable à la DUP,
3. Proposition programme d'actions 2025 – ONF,
4. Travaux d'aménagement toilettes publiques,
5. DIVERS
 - A- SCOT - Document d'Orientations et d'Objectifs – DOO,
 - B- Inauguration Pôle associatif.

1. Approbation du PV de la séance du 13/01/2025

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Approuve le PV du 13/01/2025

Arrivée de Magali JUILLET à 19h42

2. *Projet RD903 et l'A40 / Échangeur des Chasseurs – Approbation du projet et du dossier d'enquête préalable à la DUP,*

À la demande du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la commune de Nangy est invitée à prendre connaissance et approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de requalification et de sécurisation de la Route Départementale 903 entre l'Autoroute A40 et le Carrefour des Chasseurs et son classement en voie de déviation d'agglomération.

Le Conseil Départemental demande également à la commune de Nangy, de mettre en compatibilité son Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le projet de requalification et de sécurisation de la Route Départementale 903 entre l'Autoroute A40 et le Carrefour des Chasseurs.

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
15 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de requalification et de sécurisation de la Route Départementale 903 entre l'Autoroute A40 et le Carrefour des Chasseurs et son classement en voie de déviation d'agglomération.

APPROUVE de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le projet de requalification et de sécurisation de la Route Départementale 903 entre l'Autoroute A40 et le Carrefour des Chasseurs.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

3. *Proposition programme d'actions 2025 – ONF,*

Comme chaque année l'ONF propose un programme d'actions en lien avec des travaux d'entretien et d'aménagement, le Conseil Municipal doit décider s'il souhaite ou non réaliser ceux-ci.



DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
OPERATIONS LIEES A L'ENVIRONNEMENT			
- Travaux environnementaux d'entretien divers : Localisation : 1.x Amélioration de l'ouverture de la zone d'intérêt écologique (orchidées probables)	0,12	HA	2 370,00
- Travaux environnementaux d'entretien divers : Localisation : 1.x Fauçage renouvelée du japon en bordure de pré et de forêt (plusieurs fauchages par an)	0,08	U	1 190,00
Sous-total			3 560,00 € HT
			Total : 3 560,00 € HT

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
15 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

APPROUVE la proposition de l'ONF,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour la somme de 4 272.00€ TTC,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

4. Travaux d'aménagement toilettes publiques.

Il est proposé d'aménager l'espace extérieur des futurs WC publics au sein du local du comité des fêtes situé Route de Bonne. Des entreprises ont été consultées pour la demande de devis à ce sujet. Un seul devis a été réceptionné, il est proposé des travaux pour un total de 7 938.00€ TTC. Voici le détail des travaux :

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Q	U	Prix unitaire	Prix total
1)	Découpe et démolition d'enrobés devant les nouvelles portes, chargement et évacuation en décharge, environ 15m ²	1	f	380.00	380.00
2)	Décapage ép. 20cm pour mise à la cote, chargement et évacuation en décharge, environ 15m ²	1	f	760.00	760.00
3)	Fourniture et pose de murets L ht40cm pour création de marche	7	ml	135.00	945.00
4)	Remise à la cote regard EU existant	1	f	330.00	330.00

5)	Fourniture et pose de caniveau à grille fonte type Connecto largeur 100mm de marque Nicoll	3	ml	220.00	660.00
6)	Raccordement dans regard de descente de toit existant	1	f	180.00	180.00
7)	Préparation aux enrobés, réglage en matériau 0/20, environ 15m ²	1	f	420.00	420.00
8)	Réalisation d'enrobés à chaud noirs 0/10 à raison de 120 kg/m ² soit 5cm, environ 15m ²	1	f	1 700.00	1 700.00
9)	Fourniture et scellement dans le sol de barrière type arceau simple d. 60mm, ht 1.00m hors sol longueur 2.00m, galvanisation - peinture RAL 7016	2	u	620.00	1 240.00

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
15 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

APPROUVE le devis proposé par l'entreprise Scaramuzzino,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour la somme de 7 938.00€ TTC,

DECIDE d'engager l'ouverture des crédits nécessaires à ces travaux.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

5. DIVERS

- A- SCOT - Document d'Orientations et d'Objectifs – DOO,
- B- Inauguration Pôle associatif.

Clôture de la séance à 20H44, le 03/02/2025

La secrétaire de séance Rodolphe ARNOULD



Monsieur le Maire, Laurent FAVRE

